


Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
13/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage Vimpelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Basse-Montois



Protections patrimoniales	Protections paysagères et/ou écologiques	Prescriptions diverses	Informations et servitudes particulières :
<ul style="list-style-type: none"> Bâti protégé (L.151-19 CU) Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU) Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU) 	<ul style="list-style-type: none"> Arbre protégé (L.151-23 CU) Merle protégé (L.151-23 CU) Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU) Espace classé (L.113-1 CU) Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU) Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (Inconstructibles) 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU) Linéaire commercial (L.151-14 CU) Emplacement réservé (L.151-41 CU) Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-4 et 7 CU) Secteur de taille et capacité d'accueil limités (L.151-13 CU) Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-24 2° CU) 	<ul style="list-style-type: none"> Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014 Crue de la Seine 1910 Classe A. Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser. Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AC1) Classe Inscrit

